



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mardi 22 février 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Belizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Est absente, madame la conseillère Louise Boudrias.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Catherine Marchand, directrice module aménagement du territoire et développement économique, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Audrey Bureau, Daniel Feeny, Éric Pilotte, attachés politiques du cabinet, François Léveillé, directeur de cabinet du conseiller désigné, Laurence Gillot, conseillère stratégique du cabinet du conseiller désigné, M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière ainsi que Catherine Bellemare, Josée Bellemare, Jean Boileau, Geneviève D'Amours, Louis-Charles Désy, Yvan Moreau, Mario St-Pierre et Benoit Thibault.

CP20220222-P1

MÉTHODOLOGIE DE GESTION DE PROJET

Présentation par monsieur Louis-Charles Désy, accompagné par monsieur Alain Renaud, madame Rita Chahine et monsieur Louis-Philippe Gascon.

OBJECTIFS :

1. Expliquer sommairement le cheminement pour l'inscription d'un projet au PI-VM;
2. Introduire la méthodologie de la gestion de projets qui guide les opérations du Service des infrastructures;
3. Décrire les processus et les outils de contrôle déployés afin d'assurer une reddition de compte.

PLAN DE PRÉSENTATION :

- Introduction;
- Cheminement de l'inscription d'un projet au PI-VM;
- Cycle de vie de projet;
 - Avant-projet;
 - Démarrage de projet;
 - Planification de projet;
 - Réalisation;
 - Clôture de projet;
- Suivi et contrôle.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne indique que les éléments présentés sont importants pour la compréhension des citoyens de la Ville.

Madame la conseillère Anik Des Marais demande si les équipes se tiennent à jour quant aux innovations dans le domaine. On indique qu'il y a un coordonnateur de gestion de projet qui est attitré à cette tâche. Les équipes sont toujours à l'affût de ce qui se fait ailleurs afin d'être le plus à jour possible.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon indique que le processus devrait être plus automatisé puisqu'il se base uniquement sur les ressources humaines. Selon lui, la réalisation des programmes identifiés accuse plusieurs retards pour cette raison. De plus, les informations reçues sont au compte-goutte et il est difficile de suivre l'évolution des projets.

À titre d'élément de réponse, on indique que la gestion de projets ne fait pas avancer ou retarder un projet. Il y a un élément humain puisque chaque projet doit faire l'objet de discussions, d'échanges et d'analyse. Lors d'absence, il y a un transfert de tâches afin d'assurer les suivis et qu'il n'y ait pas d'impact sur l'évolution des projets.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon se questionne si une étude a été effectuée afin de savoir le nombre de projets qui ont dû être reportés ainsi que les objectifs à atteindre. Cela se trouve dans le bilan de l'année présenté lors de l'étude du budget.

Monsieur André Turgeon indique que des projets dans le PIVM de 2018 ne sont pas réalisés. Il mentionne que certaines contraintes doivent être prises en considération avant d'aller de l'avant avec la réalisation des projets. Lorsqu'il y a des subventions, le Service des infrastructures va prioriser ces projets pour ne pas les perdre. Certains projets seront retardés suivant le remaniement des priorités.

Madame la conseillère Olive Kamanyana pose quelques questions quant aux défis rencontrés, le nombre de projets non réalisés dans les échéances ainsi que sur la possibilité de réduire le temps prévu pour la planification des projets.

Monsieur André Turgeon indique que chaque année le Service des infrastructures présente aux membres du conseil le bilan de tous les projets dans le portefeuille de projets adoptés. L'état des projets ainsi que les objectifs réalisés sont présentés. Si des embûches sont rencontrées, le Service des infrastructures va en informer les membres du conseil et offrir des alternatives pour continuer la réalisation.

Quant à la planification, elle est la base de la gestion de projet. Le fait de ne pas suivre toutes les étapes de la planification du projet peut mettre à risque la réalisation de celui-ci.

Il y a de grands défis de main-d'œuvre dans le cadre de la gestion de projet et la Ville est fréquemment appelée à s'impliquer dans les projets de ses partenaires qui doivent être priorisés. De ce fait, la main-d'œuvre doit suivre pour être en mesure de réaliser les projets.

Madame la conseillère Tiffany-Lee Norris Parent demande s'il est possible de devancer la réalisation d'un projet. Monsieur Louis-Charles Désy mentionne qu'il est de plus en plus difficile d'avancer les projets en raison, entre autres, de la lourdeur réglementaire.

Monsieur le conseiller Steve Moran se questionne à quant à l'accessibilité des citoyens aux documents relatifs aux différents projets. En réponse, on mentionne qu'il y a beaucoup d'information disponible dans l'intranet de la Ville et pas nécessairement sur le site web de la Ville. On ajoute que les informations concernant le PIVM sont connues et disponibles pour consultation et que les citoyens sont informés de l'avancement des projets inscrits de façon annuelle.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet se questionne sur la facilité de trouver preneur pour les appels d'offres ainsi que sur les plans de contingence.

En ce qui a trait à cette question, les estimations sont faites en fonction de la connaissance du marché. Dans les dernières années, le marché est très volatil et généralement, les appels d'offres trouvent preneur. Actuellement, il y a une surcharge du marché et les prix augmentent de façon fulgurante. Il y a seulement quelques projets pour lesquels aucune soumission n'a été reçue.

Quant aux plans de contingence, le plus important est de sécuriser la vie et les infrastructures. Toutefois, il n'est pas possible d'aller plus vite que les autorisations à obtenir et la Ville transige avec des intervenants externes sur lesquels elle n'a pas de contrôle surtout en matière de gestion des ressources disponibles.

Madame la mairesse France Bélisle soulève que le PIVM ne devrait pas être un choix et il ne devrait pas y avoir d'ingérence politique. Elle ajoute que la responsabilité de la Ville de Gatineau est de vulgariser ses actions et qu'elle doit rendre cette information plus accessible pour les citoyens.

Madame Bélisle établit un lien entre la présentation et les conclusions de la vérificatrice générale. Cette dernière a fait un audit permettant de faire la lumière sur certains points à améliorer.

Actuellement, il n'existe pas de processus formel quant à la répartition des montants pour les différentes immobilisations. La vérificatrice générale recommande dans la planification stratégique une répartition des montants alloués pour les nouvelles immobilisations et les immobilisations actuelles. Une proposition sera présentée à cet effet au conseil municipal en septembre prochain.

Des commentaires et des questionnements soulevés quant à certains éléments de transparence relativement à l'accessibilité des documents.

Les documents administratifs ne sont pas tous accessibles aux citoyens. Certaines informations peuvent être rendues publiques, toutefois l'enjeu est qu'il peut y avoir des informations qui soient utilisées hors contexte et qui peuvent créer de la confusion.

Monsieur le conseiller Denis Girouard demande plus de transparence dans les dossiers d'infrastructure pour les conseillers puisque ces derniers doivent être en mesure de répondre aux questions des citoyens.

Le comité plénier public est suspendu à 10 h 15.

Reprise du comité plénier à 10 h 25.

CP20220222-P2

RÈGLEMENT TRANSITOIRE POUR LA GESTION DES ZONES À RISQUE D'INONDATION

Présentation par madame Catherine Marchand.

PLAN DE LA PRÉSENTATION :

1. Mise en contexte;
2. La Politique sur la protection des rives, du littoral et de la plaine inondable et son application;
3. Les décrets suite aux inondations de 2017 et de 2019;
4. Les modifications à la *Loi sur la qualité de l'environnement*;
5. Le règlement provisoire;
6. Les prochaines étapes;
7. Conclusions;

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Mike Duggan souhaite obtenir plus d'information concernant le quartier situé à l'ouest du ruisseau Moreau. Il indique que plus de la majorité des propriétés ont été démolies et que les infrastructures municipales restent en place pour desservir les bâtiments restants. Il désire savoir les coûts engendrés pour le maintien de ces infrastructures et l'impact de la démolition de ces propriétés sur le bassin de taxation.

Madame la conseillère Olive Kamanyana se questionne quant à la nature des autorisations à obtenir pour pouvoir construire dans les zones inondables.

Madame Catherine Marchand mentionne que l'autorisation municipale a pour effet de confirmer que les travaux respectent les règles provinciales. Ensuite, l'administration doit analyser la demande afin de déterminer si cette dernière est conforme en fonction de la réglementation municipale. Si aucune autorisation n'est émise, il n'est pas possible d'obtenir de permis de construction. Une analyse en parallèle de la demande sera effectuée pour éviter qu'une autorisation soit émise en amont alors que la demande de permis n'est pas conforme à la réglementation municipale.

Madame Marchand ajoute que la nouvelle cartographie est terminée. Toutefois, cette dernière ne peut être rendue publique et applicable sans l'autorisation du gouvernement provincial. Il y a peu de changement dans les zones 0-20 ans et 20-100 ans. Le changement majeur concerne le règlement permanent du gouvernement. La gestion des risques devra être effectuée en fonction de divers paramètres (hauteur d'eau, enjeux de sécurité publique, etc.). Elle ajoute que le nouveau cadre proposé associera dans les zones de récurrence différents niveaux de risques.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne qu'une séance d'information avec les élus touchés devrait avoir lieu au printemps en raison de la complexité du présent sujet.

Dans le mandat de cartographie confié par le gouvernement provincial, la Ville de Gatineau devait faire la cartographie de plusieurs rivières dans la région, notamment, celle de la rivière Gatineau, de la rivière des Outaouais, de la rivière Blanche et de la rivière du Lièvre. Ces cartographies sont toujours en attente de l'approbation du gouvernement du Québec. Le territoire de la ZIS sera assujéti aux conditions de la zone 20-100 ans.

Fin du comité plénier public à 12 h 17.